

accordé des pensions en dédommagement des pertes qu'elles avoient faites à l'Isle Royale.

On ne trouve point le Bon du Roy qui pouvoit exister dès 1758.

L'état des pensions montoit à la somme de . . . 54,140l.

Le Département de la Marine étoit encore chargé de subsistance qu'on payoit à un grand nombre d'Accadiens qui après la paix de 1763 avoient quitté l'Acadie pour ne pas rester sous la domination angloise.

Ces pensions et subsistances montoient en 1773 à 234,000l. La finance voulut s'en débarrasser en procurant des établissements aux Accadiens, Monsieur Le Moine, Commissaire général fut chargé de cette opération, et il ne resta plus à la charge de la Marine que les pensions des familles de l'Amérique Septentrionale, qui suivant une lettre de Monsieur de Boynes à Monsieur Daubenton du 31 mars 1774, montoient à 49,838l. dont le fonds devoit être fait à Rochefort.

On joint copie de cette lettre, depuis cette époque on a toujours fait un fonds de 50,000l. à Rochefort parce que chaque année on a complété les pensions, soit en accordant de nouvelles pensions aux individus de ces familles, non compris dans les rôles précédents, soit en accordant des augmentations aux pensionnaires qui à présent ne peuvent pas vivre comme en 1766 avec 150 livres ou 200l. par an.

Ensuite est écrit de la main de Monseigneur : Faire cesser ces pensions à mesure qu'elles s'éteindront.

Pour copie

BOUVIER.

HABITANTS DU CANADA.

Calais, 1765.

Liste des diverses personnes provenant du Canada, repassées en ce port par la voie d'Angleterre et arrivées en ce lieu le 14 Oct. 1765 sur le *Hardwick* venant de Douvres.

M<sup>de</sup> du Sablé, veuve de M. du Sablé, Capitaine des troupes des Colonies.

M<sup>de</sup> de Bécancour, veuve de M. de Bécancour, Ch<sup>lier</sup> de S<sup>t</sup> Louis, Cap<sup>e</sup> id.

M<sup>de</sup> Baralong, épouse de M. Baralon enseigne des troupes actuellement en France.

M<sup>de</sup> de la Corne, religieuse de l'Hopital Général de Québec.

Joseph Naud, de Nantes, Sergent des dites troupes de S<sup>t</sup> Luc La Corne, fait prisonnier par les Sauvages en allant au secours de Niagara qui l'ont gardé pendant 6 ans. Renvoyé par le Général Johnson à la Nouvelle York, d'où il est repassé à Londres et de là en ce port sur le bateau *L'Argle* commandé par le Capitaine Gouppy, étant muni d'un passeport de M. Bloisel, ministre de France à la Cour de Londres, en date du 10 de ce mois.

Fait à Calais le 14 Oct. 1765

(Signé) PORQUET.